

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 20 août 2021

Membres présents :

- Robert PAUCHON Maire
- Sandrine OSINGA 1^{ère} adjointe (arrivée à 18h25)
- Georges ALLEMAND 2^{ème} adjoint
- Amandine ARNAUD 3^{ème} adjointe
- Michel PONS
- Vincent Bumat

Membres absents et représentés :

- Joëlle Imbert, représentée par Michel Pons

Membres excusés :

- Dorine TESSA
- Antoine Lemagadure

La séance débute à 18h05.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 6. Mme Joëlle Imbert a donné son pouvoir à Mr Michel Pons.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 10 juin 2021

Pour rappel : En sus du Compte rendu de réunion rédigé par le maire et nécessaire à la publication des délibérations, les membres du Conseil décident de produire le Procès-Verbal de séance plus détaillé établi par le ou la secrétaire désigné(e) lors du Conseil. Ce procès-verbal est consultable par toute personne qui en fait la demande et sera archivé avec les documents des réunions.

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2021.

Le PV est adopté à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

Point 2 : Déneigement hiver 2021/2022

Monsieur le Maire expose que jusqu'à maintenant, 2 entreprises locales se chargeaient du déneigement de la commune (Entreprise Chevalier et Gaec des deux bégües).

Depuis l'embauche d'un employé communal en début d'année 2021, le déneigement va être fait en majeure partie par celui-ci en s'appuyant sur les équipements communaux actuels et en cours d'acquisition. .

Une lettre de consultation des entreprises a été adressée à des entreprises locales pour devis de travaux de déneigement, concernant principalement l'ouest de la commune et les quartiers suivants :

- Chemin de Céüse
- Chemin de l'abreuvoir (ancienne route de Céüse)
- Impasse de la Montagne
- Lotissement de la Montagne
- Impasse de Manosque
- Impasse de Combe Noire
- Chemin des Izoards
- Impasse des Procureurs
- Impasse des Sœurs
- Chemin du Rif
- Impasse du Serres

Monsieur Georges Allemand rajoute que cela concerne une prestation avec un forfait de base de 40h de travail sur la saison (calculé sur les relevés des années précédentes et sur le parcours) auxquelles peuvent se rajouter des heures au-delà de ce forfait sur demande explicite de la Commune. La consultation sera lancée auprès de plusieurs prestataires la dernière semaine d'août, avec une réponse demandée avant le 24 septembre. Le contrat couvre deux années, hiver 2021/2022 ainsi que l'hiver 2022/2023.

La décision est adoptée à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

Point 3 : Subventions aux associations

Mme Sandrine Osinga rejoint le conseil municipal à 18h25

Mr Georges Allemand expose que 8000€ de subventions aux associations étaient prévus au budget prévisionnel. Nous avons retenu uniquement les associations qui avaient fait des demandes de subvention et qui impliquaient des bénéficiaires à Manteyer ou représentaient un intérêt pour la commune.

Suite à l'absence de demande de subvention de la part de l'association des Manteyards, qui nous a exposé qu'au vu de la crise sanitaire, la fête de Manteyer n'aurait pas lieu cette année et qui par conséquent ne demandait pas de subvention cette année, 2400€ de subventions vont être attribuées aux associations suivantes :

- La Coraline : 300€
- Le Regain du petit Buech : 300€
- Vivalto : 300€
- Club bouliste Robert Millon : 300€

- Association Communale de Chasse Agréée : 600€
- Idées de Demain : 600€
- Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles - Antenne du 05 : 200€

La délibération est adoptée à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 4 : Désignation d'un délégué à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

La commission locale d'évaluation des charges transférées a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CCBD demande aux communes de désigner un candidat pour siéger à la CLECT.

Mme Sandrine Osinga se propose d'être représentante de la commune, Mr Georges Allemand suppléant.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : Pour : 7

Point 5: Questions diverses

➤ **Projet Méane :**

Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (Mairie + La Cure), subventionné dans le cadre de France Relance.

Mr Georges Allemand expose que 675 000 € HT de travaux a été estimé en début d'année ; Une demande de subvention dans le cadre du Plan de relance par l'Etat a été faite à hauteur de 80 % et accordée à hauteur de 40 % (soit 270 000 €) . Sur la base de discussion avec les services du Département (IT05), il est réaliste d'envisager des subventions complémentaires pour arriver à 60 % / 70 % du coût de l'opération en subventions.

Mme Sandrine Osinga soulève la possibilité d'ajuster notre programme de rénovation, en effet la commune prévoit d'autres investissements sur l'eau et l'assainissement dans les années à venir, d'où la nécessité de mettre des priorités sur le projet.

Mr le Maire demande une réflexion autour de la table pour parler du projet rénovation de la toiture et du système de chauffage et adapter le projet à ces travaux en priorité, en prévoyant un découpage par tranche du projet total.

➤ **Voirie :**

Mr le Maire a eu une sollicitation de la part des habitants du quartier de la Montagne pour la prise en charge du réseau d'eau sur la partie privée du lotissement. En 2016, la commune a pris une délibération pour récupérer la voirie communale de ce lotissement. Le réseau d'eau de celui-ci présentant des problèmes réguliers, le transfert de la gestion de ce réseau vers la collectivité n'est pas envisageable en l'état. Une réunion de quartier est à prévoir courant septembre.

Réouverture à la circulation du chemin du Bas Col : chemin envahi à l'heure actuelle ne permettant plus d'y passer. Courrier à envoyer dans un premier temps aux riverains pour la réouverture du chemin.

Sécurisation du carrefour entre la route desservant les Jardins de Ceuse et la route départementale : Réaménager le tracé de la route communale pour faire un angle droit avec la route départementale et y poser une bande Stop et un panneau. Le grillage délimitant le périmètre du lotissement sera légèrement repris par l'employé communal dans cette zone pour rendre accessible aux pompiers le poteau incendie.

Classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux : A faire ; Il est rappelé que les propriétaires riverains sont tenus d'entretenir les haies sur leurs parcelles.

Achat d'enrobé à froid : Afin d'entretenir les routes communales, besoin d'investir dans une remorque afin que l'employé communal puisse aller chercher de l'enrobé à froid et procéder avant la période de froid à des rebouchages de trous sur les chemins communaux dégradés.

Villarons : Une réunion de quartier est à prévoir rapidement concernant les problèmes de voirie et d'inondations.

- 2 projets de lotissements au quartier des Gallices : 2 lots de 9 maisons par lot.
- Eau et assainissement : Une réunion est prévue le 03 septembre à 9h en mairie pour revoir le règlement d'assainissement ; Lors d'un prochain conseil municipal, les nouveaux tarifs des eaux seront fixés.
- Circulation sur la station de Céüse : Demande de devis à faire pour l'installation de barrières et panneaux concernant l'interdiction de circuler sur le plateau avec des engins motorisés.
- Mme Christine Cauchois est partie à la retraite. Prévoir la mise en place d'une prestation de quelques heures de ménage par mois.
- Défibrillateurs : Demande aux élus de se positionner sur les 2 devis envoyés par Sandrine Osinga afin de mettre en place des défibrillateurs à la Mairie et à la station de Ceüse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.